

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/216

Objet : Aménagements routiers de sécurité ancienne route Royale

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 04/11/2025 par la ROUTIÈRE DES PYRÉNÉES, agissant pour le compte de la commune, en vue d'occuper le domaine public ancienne route Royale, afin de réaliser des aménagements routiers de sécurité pour la période du 17/11/2025 au 21/11/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : La ROUTIERE DES PYRÉNÉES est autorisée à occuper le domaine public ancienne route Royale, afin de réaliser des aménagements routiers de sécurité pour la période du 17/11/2025 au 21/11/2025.

Article 2 : Durant les travaux, la circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen d'un alternat par feux tricolores.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 5 novembre 2025

Le Maire,
Barbara NETO

